

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

P1. Météo

P2. Colza

A RETENIR

- Evolution très rapide des stades du colza : la majorité des colzas du réseau est au stade D1, les plus avancés ont atteint le stade D2.
- Les charançons de la tige du colza poursuivent timidement leur vol.
- Bilan sortie hiver des larves de grosses altises.

Météo

Prévision à 7 jours :



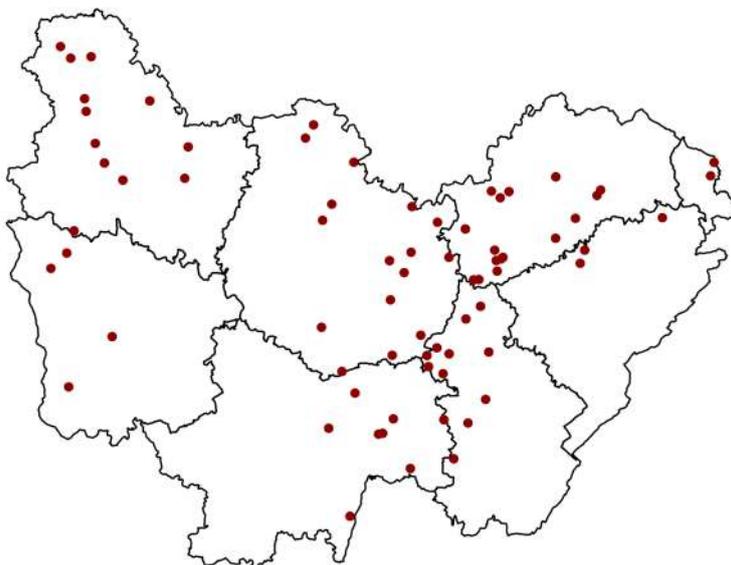
(Source : Météo France, ville de Dijon, 27/02/2024 à 09h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



COLZA

RESEAU 2023-2024

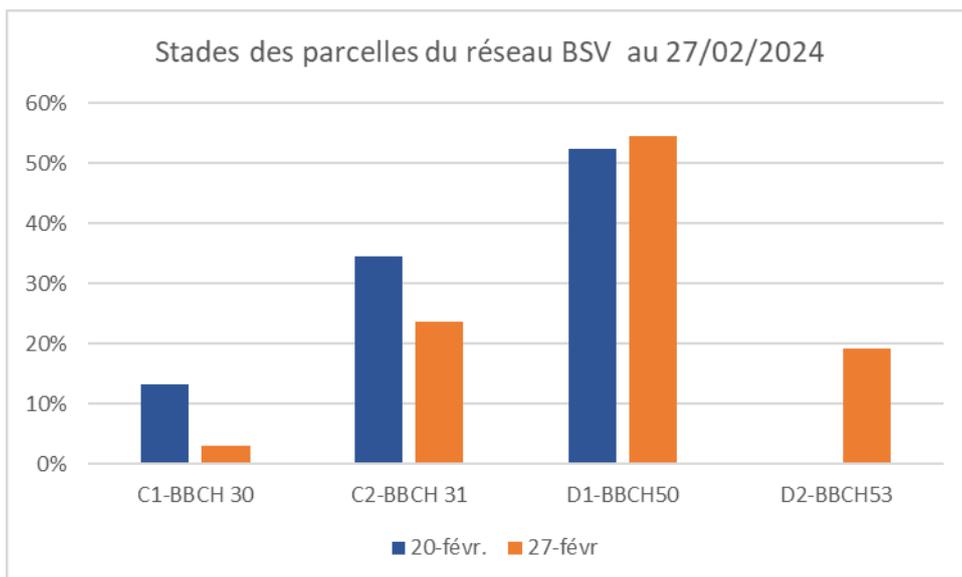
Les observations ont été réalisées sur 72 parcelles du réseau.



Localisation des parcelles observées du 21 février au 27 février 2024

Stades des colzas

Les colzas poursuivent leur développement. 20% des colzas du réseau ont atteint le stade D2 (inflorescence principale dégagée), tandis que la moitié est au stade D1 (boutons encore cachés par les feuilles terminales).



Ravageurs

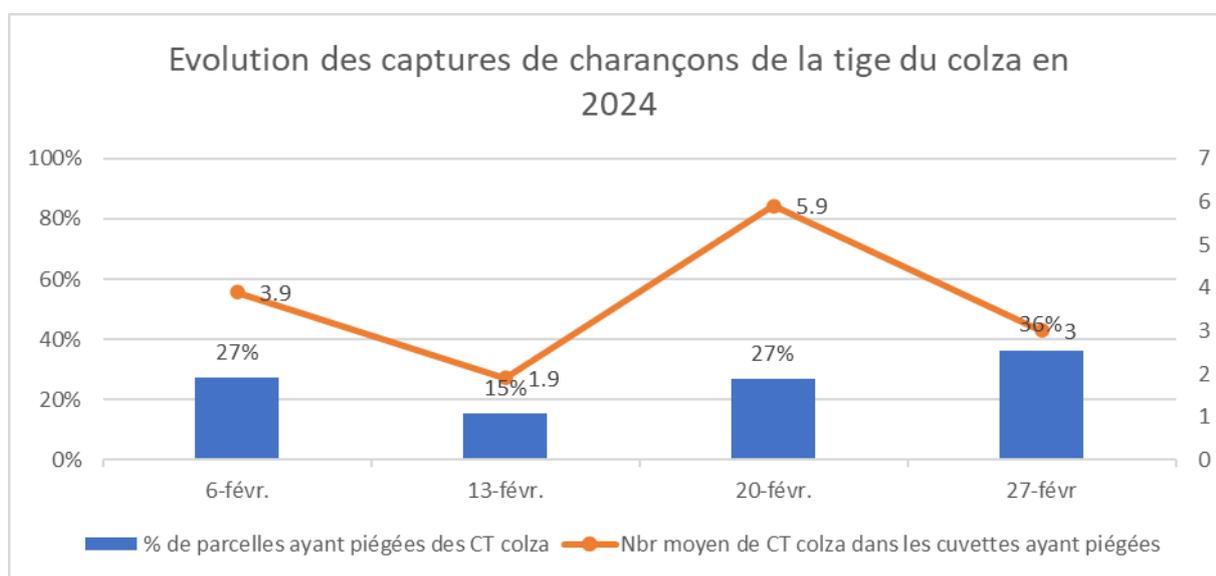
Charançon de la tige du colza

Observations :

La semaine dernière, le temps maussade avec des rafales de vent a perturbé le vol du charançon de la tige du colza. Seulement 36% des cuvettes du réseau ont capturé le nuisible. La moyenne des captures est de 3 individus, avec un maximum de 15 à Saulon-La-Chapelle (21).

Sur la carte ci-dessous, on observe que le vol s'est étendu vers l'est de la région, avec quelques captures recensées principalement en Haute-Saône. Le vol s'est poursuivi sur l'Yonne, la Nièvre, la Côte d'Or et la Saône-et-Loire.

Le graphique suivant présente l'évolution des captures de charançons de la tige du colza depuis la reprise des observations.



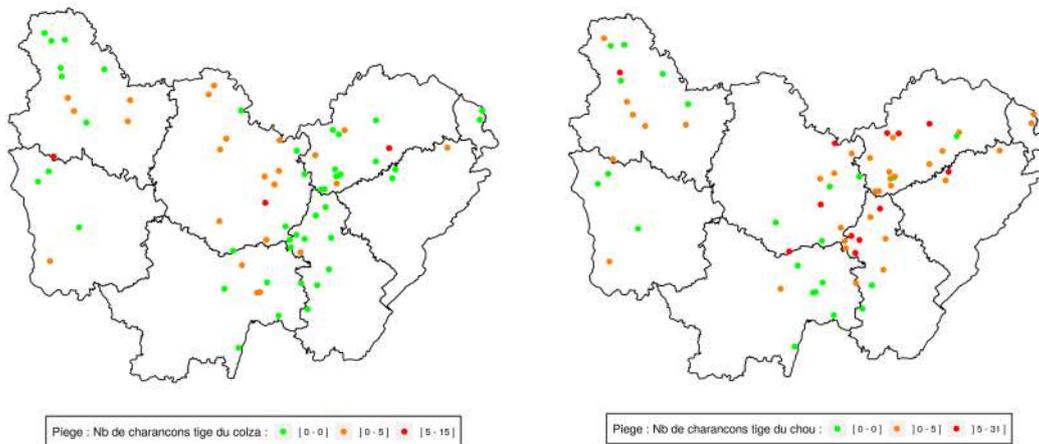
La présence de plantes avec des piqûres du charançon de la tige du colza a été enregistrée sur les parcelles de Cezy (89) et de Saint-Julien-du-Sault (89). Ces piqûres sont généralement positionnées sur la tige, à l'insertion du pétiole et/ou du bouton floral.



Piqûre de charançon de la tige. Photo : Patrick Chopard (CA39)

Concernant la maturation sexuelle des femelles, dans un échantillon provenant de Sainpuits (89), les 2 femelles disséquées étaient porteuses d'œufs mûres.

Dans le même temps, 45 cuvettes sur 67 relèvent la présence de charançons de la tige du chou. Les captures sont néanmoins en régression, avec un nombre d'individus capturés allant de 1 à 31, pour une moyenne de 5.5 charançons.



Répartition du nombre de captures du charançon de la tige du colza (à gauche) et du chou (à droite) du 21/02/24 au 27/02/24

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

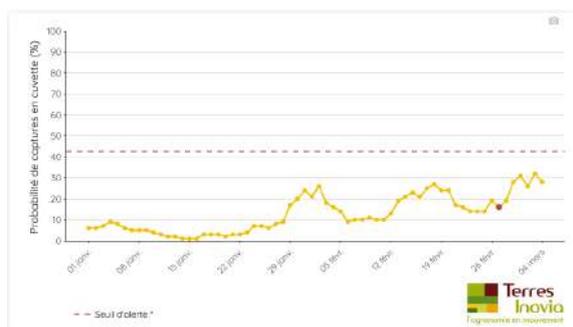
Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

Le risque est maximal 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige, c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

Terres Inovia a développé un nouvel outil d'aide à la décision : <https://www.terresinovia.fr/-/outil-prediction-des-vols-de-ravageurs>.

Il s'agit d'un outil de prévision des vols notamment de charançons de la tige (ci-dessous une capture d'écran de l'OAD).

La carte (à gauche ci-dessous) montre une probabilité nulle de capture du charançon à l'heure actuelle. Le graphique (à droite ci-dessous) indique que ce risque pourrait évoluer dans les prochains jours (poste de Dijon), à la faveur des jours plus ensoleillés et de moins de vent.



Analyse du risque :

- Parcelles pour lesquelles le risque charançon de la tige du colza a été pris en compte récemment : risque faible.
- Secteur où le vol du charançon de la tige du colza persiste (Yonne, Saône-et-Loire, Nièvre et Côte d'Or) : risque fort.
- Secteur où il y a absence de capture du charançon de la tige du colza : risque faible à moyen. Surveiller l'évolution des captures.



Bilan des infestations de larves de grosses altises en sortie d'hiver
--

Observations :

En entrée d'hiver, 71 berlèses ont été réalisés. La moyenne était de 3.7 larves/pied, avec des dénombrements de larves de grosse altise qui s'étalaient de 0 larves/pied à 38 larves/pied : le risque est très variable d'une parcelle à l'autre.

En sortie d'hiver, 47 parcelles où un berlèse avait été effectué en entrée hiver ont de nouveau été échantillonnées pour un berlèse. La pression moyenne est de 4.2 larves/pied et les infestations importantes (supérieures à 5 larves/pied) concernent 15 parcelles. Les dénombrements vont de 0 à 20 larves/pied.

Globalement, la pression moyenne sortie hiver est proche de la pression en entrée hiver. Néanmoins, la dynamique d'infestation par rapport à l'entrée hiver est aléatoire d'une parcelle à l'autre :

- stable,
- forte augmentation (hiver doux favorable aux larves, certaines situations où les berlèses entrée hiver ont été réalisées tôt) ;
- régression des populations dans les situations où une partie des larves est déjà tombée au sol pour se nymphoser.

Le tableau ci-dessous détaille les résultats de parcelles où ont été réalisés à la fois des berlèses en entrée hiver et en sortie hiver.

Commune	Code INSEE	Nombre de larves/plante en entrée hiver	Nombre de larves/plante en sortie hiver
SAINPUITS	89331	38	12
POURRAIN	89311	10	20
MONTIGNY-MONTFORT	21429	9.8	8.1
BAUDRIERES	71023	8	16
COSGES	39167	7.85	5.1
MENESBLE	21402	7.6	5.1
SELONGEY	21599	7.6	2.7
CHATENOIS	70141	6.9	10.5
BRAUX	21101	6.8	7.9
BILLY-LES-CHANCEAUX	21075	6.2	4.8
CHATILLON-SUR-SEINE	21154	5.6	2.7
BUXY	71070	5	7
BEIRE-LE-CHATEL	21056	4.7	4.9
SERRIGNY	89393	3.6	3.7
JANCIGNY	21323	3.1	1.7
BRION-SUR-OURCE	21109	3	6.5
SUILLY-LA-TOUR	58281	3	5.3
SAINT-LOUP	39490	2.9	4.7
BEAUFORT	39043	2.55	1.55
L'ETOILE	39217	2.4	0.8
SAINT-BARAING	39477	2.05	3.5
BELLENOT-SOUS-POUILLY	21062	1.8	5.2
FONTAINE-FRANCAISE	21277	1.6	6.2
PASSENANS	39407	1.45	2.2
LES HAYS	39266	1.4	2.8
AUTHUME	39030	1.2	1.75
NOROY-LE-BOURG	70390	1.2	10
ARC-SUR-TILLE	21021	1.1	1.9
BLIGNY-SUR-OUCHÉ	21087	1	6.8
SAINT-MARTIN-DU-MONT	21561	1	0
SAINT-SEROTIN	89369	1	1
MALANGE	39308	0.9	0.5
DIENAY	21230	0.8	0
GY-L'EVEQUE	89199	0.8	5
MILLERY	21413	0.7	1.1
CHAIGNAY	21127	0.6	0
JAILLY	58136	0.6	1
MARLIENS	21388	0.6	2.6
ANNOIRE	39011	0.4	1.25
OUNANS	39399	0.35	4.8
BRESSEY-SUR-TILLE	21105	0.3	3.7
SAINT-AUBIN	39476	0.25	1
FLAGEY-ECHEZEAUX	21267	0.2	1.8
POULIGNEY-LUSANS	25468	0	0
VILLEBOUGIS	89450	0	0.2

Analyse du risque des larves de grosses altises

A ce jour, les colzas ont repris leur végétation et sont en cours de montaison, le risque larvaire n'est plus à prendre en compte. Dans les semaines à venir, il sera important d'observer la présence de plantes buissonnantes pour confirmer le risque mesuré dans chaque parcelle.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - SAS BRESSON - AMDIS - ARVALIS - AXEREAL - BOURGOGNE DU SUD - CA 21 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CIA 25-90 - DIJON CEREALES - EPLEFPA Vesoul - Ets LEGUY - ETS RUZE - FAIVRE SAS - FREDON BFC - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - ALTERNATIVE - LYCEE AGRICOLE QUE-TIGNY - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SEINE YONNE - SEPAC CAMPAGRI - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.